



**Création d'un nouveau groupe de travail CCUS de la CNC  
(version francophone)**

**Proposition du Secrétariat permanent de la CNC**

**Approuvée par la Commission Nationale Climat en date du 1/06/2023**

**Contexte**

Le « Carbon Capture Utilisation and Storage » (CCUS) devient de plus en plus concret en Belgique, sous l'impulsion ou non d'initiatives européennes en la matière. Aujourd'hui, il existe déjà une coopération sur ce thème dans divers forums belges informels, mais une coopération et un échange d'informations formels sur ce thème sont nécessaires pour pouvoir agir rapidement et efficacement dans les différents dossiers. Il est donc utile de créer un nouveau groupe de travail CNC afin de formaliser et d'ancrer structurellement la coopération existante sur ce thème.

La base juridique européenne pour le CCS est définie dans la directive européenne sur le CCS (2009/31/CE), qui a été transposée dans la législation régionale et fédérale. La Commission européenne travaille en plus sur une nouvelle stratégie CCUS, qui pourrait éventuellement conduire à une révision de la directive CCS et à une réglementation supplémentaire sur le CCU. Le cas échéant, cette réglementation supplémentaire devra également être mise en œuvre en Belgique. Cette stratégie serait publiée au cours du quatrième trimestre 2023.

Le CCUS gagne également en importance en Belgique. En partie pour faciliter les projets en cours, le gouvernement flamand a approuvé le 31 mars 2023 un projet de décret sur le transport par pipeline du CO<sub>2</sub> en Région flamande. La Région wallonne travaille également à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour le transport du CO<sub>2</sub>. Il n'y a pas de projet particulier en Région de Bruxelles-Capitale.

Il y a également plusieurs nouveaux développements au niveau international. En septembre 2022, l'État fédéral et la Région flamande ont approuvé un protocole d'accord avec le Danemark pour officialiser le transport transfrontalier de CO<sub>2</sub> entre les deux pays. Des négociations sont également actuellement en cours avec les Pays-Bas et la Norvège, impliquant la Région wallonne en plus de l'État fédéral et de la Région flamande. Enfin, un dialogue autour du CCUS a également été entamé par les mêmes entités avec l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Afin de formaliser ces développements intra-belges, il est donc proposé de créer un groupe de travail CNC sur le CCUS.



Ce groupe de travail se chargera des tâches suivantes :

- Reporting annuel sur l'implémentation de la directive CCS ;
- Suivi, préparation et échange de connaissances sur les réglementations des entités ;
- Suivi des initiatives en matière d'infrastructure de réseau de CO2 en Belgique et dans les pays voisins ;
- Suivi de la relation entre le CCUS et le système d'échange de quotas d'émission (et plus spécifiquement les aspects de surveillance et de déclaration du CO2 capturé, transporté, utilisé et/ou injecté) ;
- Organiser des réunions de parties prenantes en Belgique;
- Préparer des accords bilatéraux avec d'autres pays ;
- Suivi des consultations de l'UE sur la mise en œuvre (comme l'Information Exchange Group) ;
- Faire office de point de contact administratif pour le CCUS en Belgique.

#### **Projet de décision**

La Commission Nationale Climat décide de créer un nouveau groupe de travail CNC sur le CCUS.

La Commission Nationale Climat demande que, lors d'une première réunion du groupe de travail concerné, un président soit également désigné parmi les membres du groupe de travail, et que cette décision soit communiquée au secrétariat permanent de la CNC.